



# Le Saint-Polois

Le journal d'informations des habitants n°10

#Numéro 10  
DECEMBRE 2023

## Mais où voir le Père Noël cette année ?

Découvrez le programme  
des animations de Noël



Retrouvez ce bulletin et toute l'actualité de votre Ville sur [www.saintpolsurternoise.fr](http://www.saintpolsurternoise.fr)  
Et sur la page Facebook officielle de la Ville !

## Edito

Chère Saint-Poloise, Cher Saint-Polois,

Revenons un peu en arrière.

En juin, l'été est bien là. Un public fidèle se retrouve au parc de Warstein pour la 3ème saison des Polofolies, chaque vendredi jusqu'en septembre. Vous êtes heureux et nombreux à venir partager ce moment de convivialité.

Le 13 juin, un personnel qualifié a permis l'ouverture de la piscine aux jeunes et aux adultes afin de profiter des joies de l'eau avec la possibilité de séances de perfectionnement dans la natation, d'avoir un diplôme, ou pour le bien-être des cours d'aquagym.

Le 13 juillet, le traditionnel concert au parking Léo Lagrange, suivi d'un magnifique feu d'artifice, a réuni des centaines de spectateurs.

Le 14 juillet, les Pompiers nous ont accueilli place Pompidou pour la traditionnelle Kermesse qui connaît chaque année un réel succès, réhaussée avec un spectacle des « Étoiles d'Or de Valhuon ».

Le dernier samedi de juillet, l'orchestre Excelsior fêtait son 25ème anniversaire de venue dans le Ternois. À la salle Coubertin, plus de 600 personnes ont assisté et apprécié un concert interprété par un ensemble de 80 musiciens de haut niveau.

Les sorties familiales des mercredis, en juillet et en août, pour petits et grands, connaissent toujours un succès incontestable **dans des parcs d'attractions de Dennebrœucq, Pairi Daiza ...**

Vous trouverez dans ce bulletin les travaux effectués par nos agents tout au long de ces mois, fleurissement de la Ville, entretien des espaces verts et des bâtiments communaux, des salles et terrains de sports, des écoles ....

L'année 2023 touche à sa fin, les préparatifs des fêtes de fin d'année vont bon train. Vous trouverez, dans ce numéro, **le programme des fêtes de Noël et du mois de décembre.**

Merci au personnel communal (administratif et technique) pour leur engagement au service de nos concitoyens et de la collectivité.

Merci à vous, membres d'associations, bénévoles, Saint-Polois, pour votre participation aux activités et aux évènements proposés tout au long de l'année.



**Danielle VASSEUR,**  
**Maire de Saint-Pol-sur-Ternoise**

### Déménagement du C.C.A.S.

Depuis le 20 novembre 2023, le Centre Communal d'Action Sociale a déménagé en Mairie.

C'est donc désormais place de l'Hôtel de Ville, que vous devrez vous rendre si vous avez besoin d'une aide, d'un conseil ou d'une orientation.

C'est également là désormais que vous pourrez retirer votre colis ou chocolat, si vous avez 75 ans et plus (en cas

d'absence lors de la distribution qui devrait débiter le 8 décembre prochain) ou pour vous inscrire l'année prochaine pour le repas des aînés ou la semaine bleue.

**Le numéro reste le même toutefois : 03.21.41.17.87.**

## Travaux

### Déconnexion des surfaces actives des rues de Canteraine et Brossolette

#### Etudes, coûts et travaux ...

L'étude technique a été menée par le bureau d'études IRH. Les travaux consisteront en la création de zones perméables en trottoirs, de puits d'infiltration ou de noues, sur un tronçon de la rue de Canteraine (partie haute en direction d'Herlin) et une partie de la rue Brossolette au droit du béguinage Yvette Gransard. Le coût, estimé à 230 000 € TTC, sera subventionné par l'Agence de l'Eau à hauteur d'environ 40 %. La consultation des entreprises est en cours. Le démarrage est prévu au cours du 1er trimestre 2024 pour une durée prévisionnelle de l'ordre de 4 semaines (en fonction des conditions météorologiques).

### Création d'un « trottoir partagé » rue de Béthune



Un trottoir partagé est un trottoir où piétons et cyclistes peuvent circuler ensemble sans restriction d'âge et d'allure. Un marquage au sol et des panneaux de signalisation spécifiques seront installés. Le trottoir partagé présente des avantages pour les cyclistes, qui peuvent ainsi éviter le trafic motorisé.

Le projet de création d'un trottoir partagé rue de Béthune, sur une section allant de la rue Cassin en direction du Mc Do a été concrétisé en octobre 2023 avec la pose d'un enrobé rouge et de bordurations. Des plantations longitudinales de haies s'ajouteront en novembre 2023. Le montant des travaux est de l'ordre de 68 000 € TTC.



### Travaux de renforcement du réseau d'eau potable

Dans le cadre de sa délégation de service public que lui a confié le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Saint-Polois (SIEP) Veolia effectuera des travaux d'adduction d'eau potable et de mise en conformité des branchements de particuliers sur un tronçon de la rue d'Hesdin (de la Roseraie jusqu'à la limite de Ramecourt). Les travaux débiteront à compter du 13 novembre 2023 pour une durée d'environ un mois.

### Chauffage des bâtiments communaux

Pour faire face à l'augmentation des coûts des énergies et notamment à celles liées au chauffage des bâtiments communaux, nous avons procédé à la mise en place de dispositions dans l'objectif d'optimiser nos consommations. Ainsi, les ordres de démarrage des chaufferies sont dorénavant étudiés au cas par cas, en fonction des utilisations des locaux. La réglementation nous invite en matière de chauffage des locaux à respecter une consigne de chauffe à 19°C pour les locaux à usage de bureaux, d'enseignement ou recevant du public. Il a été constaté que cette température était bien souvent dépassée, des moyens techniques ont donc été mis en place afin que cette consigne ne le soit plus : sondes de température, mise en place de robinets thermostatiques bloqués, ajustements par le technicien après prises de mesures effectives dans les locaux ...

Chaque degré est devenu important. Car en effet, une réduction d'un degré engendre une réduction moyenne de la consommation de 8 %.

Lors des inoccupations quotidiennes nocturnes, la température a été réduite de 3°C (soit 16°C). Une baisse anticipée de la température des locaux 1 heure avant la fin de la période d'occupation de ces derniers a été mise en place bénéficiant ainsi de l'inertie du bâtiment. Ainsi, pour un bâtiment occupé jusqu'à 18h00, la baisse effective s'effectuera dès 17h00 au lieu de 22h00 auparavant.

Toutes ces mesures déjà en place la saison hivernale passée, nous ont permis de réaliser de substantielles économies d'énergie.

#### Point sur l'éclairage public et des bâtiments communaux Eclairage public

A ce jour, 226 points lumineux sur 1093 ont été remplacés en LED. Les prochains chantiers concerneront 81 lanternes :

- Éclairage 100 % aux heures de pointe et réduit à 20 % la nuit : rue Salengro, rue Andrieux, rue du Docteur Carette, rond-point boulevard et place Carnot
- Lanterne avec détection : rue du Cimetière, rue des Granges, rue et square Bonnier

Les éclairages à 2 700 K assurent une visibilité fonctionnelle normale tout en respectant la faune nocturne.

Passage en LED des bâtiments :

École La Fontaine : 90 %, Salle Tennis 100 %, Salle Léo Lagrange 90 %, Centre Picot : 50 %, École maternelle 100 %

A venir : Maison Pour Tous, Stade Léo Lagrange et salle Coubertin. Avantage du LED : plus de 60 % de diminution de la consommation électrique. C'est donc une réduction considérable des émissions de carbone, principale cause de l'effet de serre, avec, en plus, un meilleur éclairage. Par ailleurs, la durée de vie des ampoules est beaucoup plus longue (10 ans contre 5 ans pour les anciennes générations). Pour une meilleure gestion, un abaissement de l'éclairage est possible.

Information : une phase de test est en cours au niveau des secteurs Salengro, Canteraine, Monet et Gare pour les horloges pilotables à distance permettant un meilleur suivi des consommations.

**Réduction 2023 : 1 éclairage public sur 2 lorsque c'est possible en maintenant une luminosité sécuritaire (éclairage des passages piétons, carrefour ...) soit 30 % d'économie d'énergie.**

## Infos pratiques

### France services Proche de vous, Proche de chez vous !



Les France services du Ternois facilitent l'accès aux services publics pour tous les citoyens.

La France services facilite l'accès aux services publics pour tous les citoyens, quel que soit leur lieu de résidence. Les conseillères France Services accompagnent les habitants dans leurs démarches administratives et numériques.

Cet espace a pour objectif de permettre aux citoyens d'effectuer leurs principales démarches administratives du quotidien à moins de 30 minutes de chez eux.

Il prend la forme d'un guichet unique regroupant en un même lieu différents services publics : CAF (Caisses d'allocations familiales), MSA (Mutualité Sociale Agricole), CPAM (Assurance Maladie), Carsat, Impôts, Pôle Emploi, La Poste et Point Info Justice. Retrouvez les conseillères au 15 rue des Fonts Viviers 62130 SAINT POL SUR TERNOISE

Horaires : Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Vendredi de 9h à 12h (Fermeture le vendredi après-midi)

Contacts 06.75.58.00.73 ou [saint-pol-sur-ternoise2@france-services.gouv.fr](mailto:saint-pol-sur-ternoise2@france-services.gouv.fr)



Cette année, Saint-Pol-sur-Ternoise réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. **L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024.**

#### Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.



Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur. Si vous n'avez reçu aucun document d'ici le 30 janvier 2024, contactez la mairie au 03.21.47.00.10.

#### Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels.

Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au Conseil Municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

*Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).*

**Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.**



#### NOUVEAUX HORAIRES DE LA POSTE

Attention, les horaires d'ouverture de la Poste (3 place Graux) changent à compter du 1er janvier 2024 :

- Du lundi au vendredi 9h - 12h / 14h - 17h30
- Le samedi 9h - 12h

## Jeunesse

### Le Portail Famille

Depuis la rentrée de septembre 2023, un nouveau service a vu le jour, à destination des familles.

Désormais, les parents des enfants des écoles maternelle et élémentaire, fréquentant les services périscolaires (garderie et cantine) réservent et payent les prestations via Le Portail Famille.



### Création d'une aire d'évolution ludique à l'école maternelle

Le projet de création d'une nouvelle aire d'évolution pour les enfants de l'école maternelle Lucien Pignion va voir le jour d'ici la fin de cette année 2023, si les conditions météorologiques le permettent. Le coût est de 29 102 € TTC, aidés à 25 % par l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, et potentiellement (en cours d'instruction à ce jour) à 25% par le Département dans le cadre du FARDA.

Cette structure sera positionnée dans la cour principale de cet établissement scolaire et sera constituée essentiellement de jeux d'équilibre, à grimper, ou de franchissement d'obstacles.

Cet ensemble permettra aux jeunes enfants de 2 à 5 ans de réaliser des enchaînements de mouvements et de postures qui vont aider ces derniers à développer leurs aptitudes motrices. Franchir une poutre, progresser sur des éléments instables, escalader, ramper, se suspendre ... afin que les enfants apprennent à gérer leur corps dans l'espace, acquièrent une meilleure coordination dans leurs mouvements et développent leurs capacités de concentration.



### Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) : la parole des jeunes

La séance d'installation du nouveau Conseil Municipal des Jeunes a eu lieu le mercredi 8 novembre 2023 à l'Hôtel de Ville. L'ensemble du Conseil Municipal a accueilli avec plaisir, ces jeunes désireux de s'impliquer dans la vie de la commune. Le CMJ se réunira le premier et le troisième mardi de chaque mois.

Les objectifs sont :

- Favoriser l'engagement des jeunes tout en les accompagnant dans leur prise d'autonomie
- Sensibiliser un public jeune à la gestion de la vie locale
- Favoriser l'adhésion aux valeurs démocratiques et républicaines
- Permettre la découverte des organes démocratiques
- Accompagner les jeunes dans la définition de projets et dans leur mise en œuvre
- Favoriser le dialogue entre les jeunes et les élus
- Permettre aux jeunes de donner leurs avis et d'influencer les projets de la collectivité qui les concernent
- Développer le lien intergénérationnel, la solidarité, le devoir de mémoire, les actions culturelles et environnementales.



Si tu as entre 10 et 16 ans et que tu habites Saint-Pol-sur-Ternoise, il est toujours possible de s'inscrire pour ce projet en prenant contact auprès de Katy VAILLANT à la Maison pour Tous.  
Contact : k.vaillant@saintpolsurternoise.fr ou 03.21.03.52.72

## Jeunesse

### Jumelage 2024

Deux grands anniversaires sont organisés en 2024 pour célébrer le jumelage entre Saint-Pol, Warstein et Hebden Bridge.

**Du 9 au 12 mai prochain**, la ville d'Hebden Bridge sera accueillie à Saint-Pol à l'occasion du 45e anniversaire de jumelage. Hebden Bridge, ville située dans le West Yorkshire, a été proposée en 1979 par David Wardell, inspecteur conseiller pédagogique. Le maire de Saint-Pol de l'époque, Lucien PIGNION, a décidé alors avec l'ASPAI (Henri DEVILLERS, Président et Sylvain MACREZ, Vice-Président) de créer un jumelage outre-Manche. La charte est signée le 2 juin 1980. Pour les 25 ans de jumelage le 16 octobre 2005, sont inaugurés les panneaux kilométriques dans le jardin public, et en 2007, la rue d'Hebden Bridge.

Pour ce 45e anniversaire, près d'une cinquantaine d'Anglais seront présents avec une délégation de la ville de Warstein. Il faut savoir que Warstein a signé aussi une charte avec Hebden Bridge le 10 mars 1996.



### Succès pour l'exposition Harry Potter

A l'occasion des 25 ans de la parution d'Harry Potter, une exposition exceptionnelle s'est tenue au Musée Municipal du 11 au 20 octobre 2023.

L'exposition s'articulait en plusieurs parties autour des quatre maisons de l'école Poudlard. Avant de pouvoir entrer, le visiteur pouvait porter le choixpeau pour connaître sa maison. Une belle manière d'entrer dans ce monde fantastique !

Ont été présentées des collections de particuliers, des objets réalisés en bois, Paper Craft et 3D issus du monde d'Harry Potter. L'artiste roumaine Daciana PSZOTA, qui a exposé en février 2023, est revenue au musée pour présenter, à cette occasion, des dessins et des peintures d'animaux fantastiques inspirés par le dernier romans d'Harry Potter et d'autres

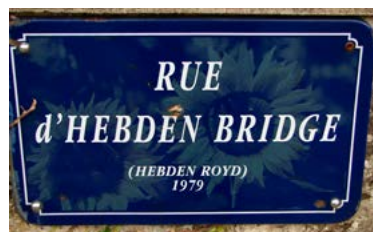


**Nous recherchons des familles d'accueil pour accueillir nos amis dans l'hospitalité et la bonne humeur.**

**Du 4 au 6 octobre 2024** sera organisé un déplacement en Allemagne à Warstein pour fêter nos 60 ans d'amitié. Warstein et Saint-Pol ont signé la charte le 6 septembre 1964 et depuis lors, des déplacements chez l'un et l'autre sont organisés. Le jardin public est rebaptisé square Warstein en 1985 et abrite plusieurs cadeaux offerts par la ville allemande : une stèle de grès offerte pour les 20 ans, un tulipier de Virginie en septembre 2000, le panneau kilométrique inauguré en septembre 2005. Associations et particuliers sont invités à participer à l'évènement.

**Pour toute information, c.camus@saintpolsurternoise.fr ou 07.89.08.15.64.**

*Article écrit à partir des ouvrages : un tiers de siècle de jumelages, Sylvain Macrez, 1997- 50 ans de jumelage Saint Pol Warstein, Marie-France Acquart, 2015*



légendes. Isabelle MEGRET a aussi présenté des peintures. Des quizz étaient proposés, ainsi qu'un coin sorcellerie. Les visiteurs pouvaient adosser la cape d'invisibilité et se glisser dans les célèbres décors de Poudlard.

La Ville, tout entière, s'est mobilisée autour de l'évènement. Le cinéma le Régency a programmé les films du héros sorcier. Les commerces de Saint-Pol se sont associés en exposant dans leurs vitrines les dessins des élèves de l'école La Fontaine-Prévert. Le vernissage organisé, le samedi 14 octobre, a reçu plus de 100 personnes, en présence de Madame le Maire, l'Adjointe à la Culture, les membres du Conseil Municipal, les artistes et collectionneurs. Pierre SKIBINSKI, clarinetiste, a accompagné le public en musique. Un très beau succès puisque l'exposition a rassemblé 1 205 visiteurs.



## Agenda du Musée Municipal Darwin, ancienne Chapelle des Sœurs Noires de février à novembre 2024

**10 au 28 février** : Exposition d'Alain DIMPRES (peintures)

**Samedi 14 février** : Animation vacances au Musée

**9 au 27 mars** : Salon de la fleur : peintre, céramiste dessinateur, photographe

**13 au 25 avril** : Exposition de Georges FLANET (peinture)

**Mercredi 24 avril** : Animation vacances au musée

**Samedi 18 mai** : Nuit Européenne des musées

**8 au 26 juin** : Exposition de Christian LAMIRAND (peinture)

**3 juillet au 10 août** : Les réserves du musée

**Samedi 3 et 10 août** : Animation autour des collections

**14 et 15 septembre** : Journées du patrimoine

**14 septembre au 2 octobre** : Exposition de Nadine VITEL (peinture, sculpture)

**19 octobre au 24 novembre** : Exposition sur la Reconstruction à Saint-Pol

**Le musée est ouvert de février à novembre. Entrée gratuite.**

**Mercredi et samedi : 14h30/17h30. En période d'exposition et juillet/août le dimanche : 14h30/17h30**

**Lundi, mardi, jeudi sur réservation pour les groupes au 07.89.08.15.64**

## La Bibliothèque Centre Documentation (BCD)

La Bibliothèque Centre Documentation a été inaugurée le 25 février 1989 en présence des Directeurs des écoles primaires Prévert, Madame Dhiais et la Fontaine, Monsieur Boidin, de l'école maternelle, Madame Derancourt.

Ce projet avait été souhaité par les enseignants et les parents d'élèves grâce à la municipalité et aux associations, afin de faciliter l'accès à la lecture aux élèves. De nombreux dons ont été offerts à l'établissement à l'époque.

D'abord animée par les enseignants, la bibliothèque est aujourd'hui municipale et possède sa documentaliste. Elle a pour mission de gérer la bibliothèque, d'encadrer les élèves dans leurs recherches en lien avec les projets des enseignants et de participer à la mise en œuvre des animations. La BCD reçoit tout au long de l'année scolaire les classes des deux écoles qui peuvent profiter de ce lieu de lecture.



# Animations

## Les Saint-Polois ont eu rendez-vous le samedi 9 septembre 2023 avec la traditionnelle ducasse, sous le soleil

Qui dit Ducasse dit braderie des particuliers et des commerçants, toute la journée, dans les rues du centre-ville, des moules-frites dans les restaurants et brasseries. Les enfants ont également pu profiter des attractions foraines.

La Municipalité a décidé de renouer avec de la tradition, avec le défilé des Pères la Joie le samedi soir (et non plus le vendredi comme l'année dernière), suffisamment tard pour que Binbin soit porté au bûcher quand la nuit fut tombée. Une place de choix fut donc donnée aux deux institutions polopolitaines que sont la Musique et le groupe folklorique des meuniers.

Par conséquent, le public a pu assister non plus à un, mais à deux défilés.

Le premier plus visuel, avec un départ à 17 heures. La Musique de Saint-Pol a emmené dans son sillage les danseuses du groupe Mozaïk Carribean pour une ambiance antillaise qui correspondu parfaitement à la météo, et la Royale Fanfare d'Husignies. Pour le second, plus traditionnel, avec Les Pères la Joie qui se sont élancés à leur tour à partir de 21 heures, et qui s'est terminé place Pompidou, pour porter Binbin au bûcher. Un spectacle haut en couleur, à grand renfort de flambeaux et de feux de Bengale.



## Retour sur l'été ...



# Animations

## Programme des festivités de Noël

**Vendredi 8 décembre 2023**

**Saint Nicolas spectacle 17h30 à la salle des Fêtes**

**Samedi 16 décembre 2023**

**14h / 18h : Marché de Noël**

**(chalets devant la Mairie)**

**15h / 18h : Calèche + Père Noël**

**16h / 17h15 : Christmas Crooners (devant la mairie)**

**Dimanche 17 décembre 2023**

**14h / 18h : Animation décoration de biscuits avec Irina des biscuits du cœur (devant la mairie)**

**14h / 18h : Marché de Noël**

**(chalets devant la Mairie)**

**15h / 18h : Calèche + Père Noël**

**16h : Concert Excelsior à l'Église Saint Paul 5€ (billetterie sur place et prévente à l'Office de Tourisme)**

**Mercredi 20 décembre 2023**

**17h30 / 18h15 : Les allumeurs d'étoiles place Pompidou**

**18h15 : Descente du Père Noël**



### 8 décembre / Saint Nicolas (spectacle marionnette et ventriloque)

Le professeur Valentino et son fidèle perroquet Wilkipedia ont pour mission d'expliquer les incidences du réchauffement climatique sur la faune et la flore. Au cœur de la forêt, les plantes, les arbres et les animaux prennent la parole. Un bébé dinosaure cherche sa maman, un ours polaire rejoint la forêt après s'être sauvé de la banquise, un loup dépressif raconte des histoires pour endormir les petits, un renard fait danser les poules ! Les surprises sont nombreuses...

### 16 décembre / Christmas Crooners

Entrez dans l'univers festif des Christmas Crooners et de leur musique jazzy qui réchauffera les cœurs et fera briller les étoiles pendant la saison des fêtes. Une expérience musicale célébrant l'esprit de Noël avec le charme rétro des musiciens aux instruments acoustiques associés à la voix envoûtante et feutrée de leur chanteuse qui vous évoquera la nostalgie des Noëls d'antan.

Retrouvez les classiques des icônes populaires de Noël, tels que «White Christmas», «Let It Snow» et «Santa Claus is coming to town», ainsi que des perles moins connues qui sauront vous captiver.

Leur style rétro et leur élégance intemporelle ajoutent une touche de glamour à leurs sonorités tandis que leurs interprétations émouvantes vous entraîneront dans un voyage musical empreint de chaleur et de traditions.

Vous serez transportés dans l'atmosphère festive de l'Amérique insouciant des années 50', où les Crooners à l'image de Franck Sinatra, Dean Martin ou Ella Fitzgerald étaient les rois incontestés de la musique de Noël.



### 20 décembre : les allumeurs d'étoiles

Un spectacle de crépuscule, un hymne à l'espoir. À travers des saynètes chorégraphiées, il s'agit ici d'un spectacle onirique, poétique et visuel, inspiré par le monde des étoiles. Il mêle interactivité, musiques, textes poétiques, jeu de comédiennes, chants lyriques, chorégraphies sur échasses, jeux de lumières et pyrotechnies.

## Les jours paisibles

### Les 100 ans de monsieur CHEVALLIER

Résident aux Jours Paisibles depuis un an, Robert CHEVALLIER a soufflé sa 100ème bougie, il fait bien des envieux et des envieuses au sein des Jours Paisibles. Encore en grande forme, Robert CHEVALLIER a fêté ses cent ans en compagnie de la Direction et des résidents, des représentants de la municipalité, et de quelques membres de sa famille.



#### Mini plage Parc du Château mercredi 12 juillet 2023 :

Les résidents ont eu la possibilité grâce au Transpolitain de venir passer un moment de détente à la mini-plage, elles ont pu discuter avec les enfants et leurs familles.  
(6 participants)



#### Musée de l'abeille à Blouin-Plumoision : mercredi 19 octobre 2023 :

visite dans le monde des abeilles avec dégustation d'hydromel.  
(5 personnes)



**Théâtre à la Salle des Fêtes de Croisette : mardi 23 mai 2023 :**  
après-midi théâtre sur le thème du maintien à domicile.  
(9 personnes)



### Lancement des colis et chocolat de Noël

Comme chaque année, les élus du Centre Communal d'Action Sociale et de la Ville se rendront au domicile des aînés Saint-Polois pour leur offrir, en avance, une petite douceur de Noël. Ainsi, les Saint-Polois de 75 et 79 ans recevront une boîte de chocolats et les aînés de 80 ans et plus, un colis de produits locaux.



Cette distribution commencera le vendredi 8 décembre prochain après-midi. Si vous êtes absent le jour de la visite, un bon sera mis dans votre boîte aux lettres pour venir le retirer au C.C.A.S en Mairie.

**C.C.A.S : place de l'Hôtel de Ville (en mairie) ou 03.21.41.17.87**

### Retour questionnaire mutuelle

En mai dernier, dans le précédent Saint-Polois, un questionnaire concernant les mutuelles avait été distribué. Nous avons eu 80 retours pour 128 personnes, pour une grande part des retraités.

La grande majorité des personnes ayant répondu a fait part de son intérêt pour la mutuelle, soit sous forme de forum, soit de mutuelle communale.

Il est donc proposé de mettre en place dans un premier temps un forum des mutuelles. Cette manifestation se tiendra à la Maison Pour Tous, rue du 8 Mai 1945 à Saint-Pol-sur-Ternoise au cours du premier trimestre 2024.

Toutes les personnes ayant répondu au questionnaire seront personnellement contactées, mais ce forum sera ouvert à tous les Saint-Polois. Pour ceux qui n'auraient pas envoyé leur questionnaire, il est encore possible de le faire.

## Social / Aînés

### Semaine Bleue 2023

La Semaine Bleue vient de se terminer sous le soleil. Vous êtes nombreux à être venus participer aux différentes manifestations organisées par le C.C.A.S. et la Municipalité de Saint-Pol-Sur-Ternoise.

**Lundi** : la salle des fêtes était pleine pour l'ouverture de ces festivités avec un beau spectacle chantant et le traditionnel goûter.

**Mardi** : les gendarmes ont eu la gentillesse de nous sensibiliser aux risques de vol et arnaques, notamment pour les séniors.

**Mercredi** : l'intergénérationnel, a eu une place importante dans cette Semaine Bleue avec un atelier autour du jeu vidéo et jeu de société.

**Jeudi** : 35 aînés sont partis jusqu'à Dunkerque pour une visite des monuments de la ville et de l'architecture locale. Après un excellent repas convivial, une visite passionnante du chantier de construction des géants de la mer, s'est terminée par un délicieux goûter.



**Vendredi** : cette Semaine Bleue s'est clôturée par une après midi récréative à la Résidence Autonomie « Les Jours Paisibles ».

Ce fut l'occasion pour les résidents d'accueillir des personnes extérieures et de jouer avec eux, au loto, jeux de cartes et de société.



### Repas intergénérationnel le vendredi 6 octobre 2023 au restaurant scolaire

Dans le cadre de la Semaine Bleue, le C.C.A.S. et la Ville de Saint-Pol-sur-Ternoise ont souhaité mettre en place un repas intergénérationnel sur le temps cantine, le 6 octobre dernier. Sept séniors ont donc eu la possibilité de partager ce temps repas avec les enfants de primaire. L'objectif était de favoriser les échanges entre les enfants et les aînés, et cela a plutôt bien fonctionné. Les enfants semblaient ravis de partager leur quotidien avec leurs aînés. Ce repas fut particulièrement apprécié par les aînés présents mais aussi par les enfants qui ont adoré papoter avec « ces accompagnants d'un jour ».



Au vu de son succès, il est proposé de reconduire cette action au cours de l'année (probablement 3 fois par an : février/mai/octobre).

**Si vous êtes Saint-Polois, que vous avez 65 ans ou plus et que vous souhaitez participer à l'un des prochains repas intergénérationnels, n'hésitez pas à vous inscrire auprès du C.C.A.S.**

### Repas des aînés

Le repas des aînés réunit chaque année environ 260 Saint-Polois de 66 ans et plus. C'est l'occasion de les mettre à l'honneur et de les remercier pour leur rôle dans notre société. A cette occasion, des bénévoles participent à cette action pour assurer le service à table de nos aînés. C'est un temps convivial, apprécié par tous.

Ce repas sera reconduit en 2024. Si vous souhaitez participer avec nous à cette action en donnant de votre temps pour nos aînés, ce jour-là, vous pouvez vous inscrire auprès du C.C.A.S. Merci pour eux !

## Vie municipale

### Inscription et changement d'adresse sur les listes électorales

Les inscriptions et les changements d'adresse sur les listes électorales sont possibles désormais tout au long de l'année.

#### Inscription sur les listes électorales Conditions d'inscription

- Avoir 18 ans la veille du scrutin
  - Être de nationalité française
  - Jouir de ses droits civiques
  - Être domicilié dans la commune où l'on sollicite son inscription ou s'inscrire au titre de contribuable d'une taxe locale
- Pièces à fournir
- Carte Nationale d'Identité ou Passeport (en cours de validité ou périmé depuis moins de cinq ans à la date du dépôt)
  - Un justificatif de domicile à votre nom daté de moins de 3 mois : facture d'eau, électricité, gaz, téléphone fixe, internet, quittance de loyer (sauf les quittances manuscrites), avis d'imposition. Les factures de téléphone portable ne sont pas acceptées.

Inscription sur les listes électorales

#### Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)
- en mairie

#### Changement d'adresse

En cas de déménagement, n'oubliez pas d'effectuer votre changement d'adresse selon les modalités suivantes :

- Vous avez déménagé dans Saint-Pol-sur-Ternoise : vous devez déclarer votre nouvelle adresse à la mairie en fournissant un justificatif de domicile.
- Vous avez déménagé hors Saint Pol sur Ternoise : vous devez vous rapprocher de la commune de votre nouveau domicile pour procéder à votre inscription sur les listes électorales. Cette démarche est obligatoire, si vous ne souhaitez pas être radié à tort.

#### Vérifier votre situation électorale

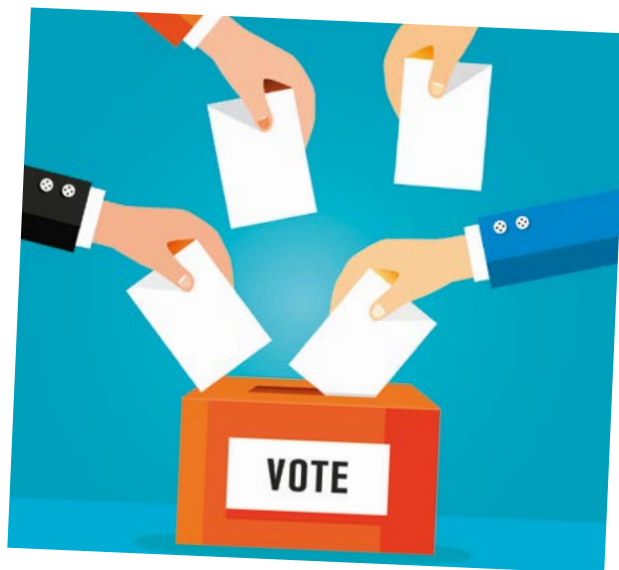
Vous pouvez connaître votre bureau de vote en vous rendant sur le site internet du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>.

La mairie recherche des assesseurs et des scrutateurs pour les élections.

La mairie de Saint-Pol-sur-Ternoise lance un appel à volontaires auprès des électeurs inscrits sur les listes électorales de la Ville pour devenir assesseur et / ou scrutateur bénévole dans un bureau de vote.

- Assesseur : ces petites mains bénévoles du scrutin accueillent les votants, vérifient leurs identités et leurs inscriptions sur les listes électorales.

L'assesseur assiste le Président du bureau, veille au bon déroulement du dépouillement et signe les documents officiels.



Des agents municipaux sont présents pour assister cette mission civique. L'assesseur est sollicité pour un créneau de 2 ou 3 heures mais il est possible de travailler sur plusieurs créneaux horaires.

- Scrutateur : les scrutateurs participent au dépouillement des scrutins (généralement vers 18h). Une table de dépouillement est composée de 4 scrutateurs. Un scrutateur ouvre les enveloppes de vote une à une, déplie le bulletin et le passe à un autre scrutateur qui le lit à voix haute et intelligible. Les noms portés sur les bulletins sont relevés sur des feuilles préparées à cet effet et par au moins deux scrutateurs. Toute autre procédure peut entraîner l'annulation de l'élection. Puis les scrutateurs signent les feuilles de pointage et les remettent au bureau, ainsi que les bulletins et enveloppes dont la validité leur a paru douteuse ou a été contestée par des électeurs ou des délégués des candidats. C'est le bureau qui décidera alors de la validité d'un bulletin ou d'une enveloppe.

#### Je suis intéressé, comment m'inscrire ?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Par courrier
- Par mail : [dgs@saintpolsurternoise.fr](mailto:dgs@saintpolsurternoise.fr)
- Sur place en mairie au service des élections

Pour cela, il nous faudra nous communiquer : votre nom, prénom, adresse, téléphone, mail et nous préciser si vous souhaitez être assesseur et/ou scrutateur.

Cet appel est lancé à tous ceux qui, conscients de l'importance du bon déroulement des scrutins, accepteraient de donner bénévolement de leur temps pour faire vivre la démocratie en étant assesseur et/ou scrutateur. Il n'y a pas besoin de formation préalable.

*Le service des élections se tient à votre disposition pour tous renseignements.*

## Sécurité

### La participation citoyenne : C'est quoi ?

Auparavant appelée « voisins vigilants », il s'agit à des administrés résidant dans la commune, volontaires et sélectionnés par la Gendarmerie de veiller à leur quartier. Ils feront remonter au Gendarme Référent « des éléments qu'ils leur sembleraient suspects ». Il ne s'agit surtout pas de faire de la délation.

Pour cela une réunion publique se tiendra **le lundi 15 janvier 2024 à 18 heures à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise**. La Gendarmerie sera présente pour vous expliquer ce dispositif. Ceux qui le souhaitent pourront déposer leur candidature.

### Rappel : La circulation des poids-lourds est interdite dans le centre-ville de Saint-Pol-sur-Ternoise

La Police Municipale et les Gendarmes sont vigilants et effectuent régulièrement des contrôles. Les téméraires qui tentent la traversée de la commune avec un véhicule de plus de 3,5 tonnes sont sanctionnés d'une contravention de quatrième classe, soit 135 € (90 € si l'amende est payée dans les 15 jours) sauf pour les livraisons.

Aussi régulièrement en cause, le GPS peut indiquer ce trajet lorsque les mises à jour n'ont pas été effectuées. Depuis janvier 2023, 59 procès-verbaux ont été dressés.



### Excès de vitesse : la Police Municipale peut désormais effectuer des contrôles

Les excès de vitesse perdurent sur la commune et la mairie reçoit régulièrement des plaintes de riverains se plaignant de la vitesse des véhicules.

C'est un problème quotidien pour les habitants. Des radars pédagogiques pourtant déjà en place rue de Béthune et rue de Canteraine ne sont malheureusement pas suffisants.



Du fait, la Police Municipale de Saint-Pol-sur-Ternoise est désormais équipée d'un radar et peut ainsi réaliser des contrôles aléatoires pour faire lever le pied aux conducteurs indisciplinés. Ce radar de la Police Municipale est avant tout aussi un outil de prévention mais pourront être sanctionnés les gros dépassements de vitesse.

Certains s'interrogent sur le coût mais il s'agit d'un partenariat avec la Ville de Frévent qui nous met à disposition son radar à certaines périodes. On ne vous dira pas lesquelles ! Rappelons que les rues du centre-ville sont limitées à 30 et 50 km/h.

### Nouveaux arrivants

S'installer dans une nouvelle ville est toujours une expérience délicate. Que ce soit pour ses études, pour des raisons professionnelles, ou au moment de la retraite, il n'est pas facile de faire ses marques en territoire inconnu, apprivoiser les lieux, reconstituer un réseau social.

C'est pour cela que la mairie de Saint-Pol-sur-Ternoise souhaite organiser une réception pour les nouveaux arrivants.

Vous êtes arrivés dans la commune depuis moins d'un an, vous

êtes concernés. Cette cérémonie sera l'occasion de rencontrer Madame le Maire et son équipe municipale, de vous présenter les projets et les différents services de la commune, de vous délivrer documents et contacts utiles. Cette rencontre permettra également de favoriser les rencontres et les échanges.

Pour cela, il est recommandé à chaque nouvel arrivant de se faire connaître en mairie (courrier précisant votre nom, prénom, téléphone). Cette démarche nous permettra de vous adresser une invitation le moment venu.

## Zoom sur un service municipal

### Service Urbanisme Affaires Foncières et Juridiques (SUAFJ)

Le service Urbanisme Affaires Foncières et Juridiques, composé de **Véronique AVERLAND** (responsable du service) et **Emilie BERTOLI-DELMER** a pour missions :



- d'informer et orienter les particuliers comme les professionnels sur les dossiers concernant l'occupation du sol. Il est à votre écoute pour vous guider au mieux dans vos démarches, pour construire, démolir, agrandir, transformer ou simplement se renseigner.

- d'appliquer le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 24 mars 2023 et consultable sur le site <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>, dans le

cadre de l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (Permis de Construire, Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, Permis de Démolir ...).

- d'instruire également les dossiers d'aménagement des établissements recevant du public et de gérer ces établissements en lien avec les services de l'État notamment par le biais des commissions de sécurité et d'accessibilité.

- d'accueillir des porteurs de projets et de contrôle de la conformité des constructions par rapport aux permis obtenus. Les projets complexes peuvent être préanalysés en prenant rendez-vous .

Le service assure aussi la gestion du domaine public :  
- la prise d'arrêté temporaire ou permanent en matière de stationnement, installation de terrasse, échafaudage, création d'accès ...

- en matière de restriction de voirie voire d'interruption de circulation pour la réalisation de travaux ou encore de manifestations ...

Dorénavant, vous pouvez retrouver les arrêtés pris par Madame le Maire dans ces domaines ou encore les bulletins sanitaires liés à la qualité de l'eau sur le site de la Ville : <https://www.saintpolsurternoise.fr>

Le service collabore aussi avec les partenaires compétents à l'éradication des logements indignes : « histologe » est l'outil disponible pour tous signalements relatifs à l'état des logements (adresse à rajouter)

Chaque année, en collaboration avec le service financier, le service participe à la commission communale des impôts directs et organise la commission du jury d'assises.

Par ailleurs, le service est le correspondant communal pour les commerçants au titre des déclarations de vente aux déballages (liquidation de stock ...), licences alcools diverses, informations à porter à la connaissance de Madame le Maire en cas d'installation sur Saint-Pol-sur-Ternoise.

**Contact :**  
**Accueil du public les mardi et jeudi de 9 h 30 à 11 h 30**  
**03.21.47.50.44 ou au 03.21.47.00.10 touche 2.**  
**[urbanisme@saintpolsurternoise.fr](mailto:urbanisme@saintpolsurternoise.fr)**

## Règles pour les trottoirs en cas de neige et de verglas

En période de neige ou de verglas, un trottoir non-entretenu peut vite s'avérer dangereux pour les piétons. Pour prévenir les risques de glissade et de chute, une réglementation existe concernant l'entretien des trottoirs.

Faut-il déneiger le trottoir situé devant son habitation ?

Oui vous devez déneiger le trottoir situé devant votre habitation. Un arrêté municipal du 5 décembre 2016, affiché en mairie de Saint-Pol-sur-Ternoise, fixe les obligations des riverains des voies publiques en temps de neige et verglas. Les mesures préventives consistent :

- en cas de neige : déneiger devant les habitations, boutiques, cours, jardins et autres emplacements. La neige devra être déposée sur la bordure du trottoir sur une largeur maximale de 1 mètre.

- en cas de verglas : gratter, nettoyer et éventuellement saler les trottoirs de manière à prévenir les accidents et assurer une circulation normale des piétons. De plus, les riverains devront dégager les gargouilles de glace qui pourraient entraver l'écoulement des eaux ainsi que prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de procéder à la destruction des glaces débordant des chéneaux de leurs immeubles.

La responsabilité des riverains (propriétaire habitant le logement ou locataire) peut également être engagée pour négligence. Les services techniques de la Ville, via l'astreinte viabilité hivernale, s'occupe du déneigement et du salage de la voirie communale ainsi que celui devant les bâtiments publics (écoles, mairie, cimetière, salle des sports ...).

## Infos pratiques

### Conseils jardinage, paillage, technique naturelle de désherbage

La saison hivernale arrive à grands pas : pluie, vente, gelée ...

- Pensez à hiverner vos plantes qui craignent les gelées type dipladéna, laurier rose, géranium .... Celles-ci doivent être mises à l'abri, dans un endroit hors gel et assez lumineux (serre, véranda).

- Pensez également à composter toutes les plantes annuelles et tous les déchets verts de votre potager.

- Protégez le sol de votre potager : un sol nu l'hiver est et sera un malade, il est donc primordial de le couvrir... Le mieux est de le couvrir d'un lit de feuilles et pourquoi pas les déchets de son composteur ainsi que du broyat de végétaux BRF. Une couche de 5 à 10 cms est conseillée. Ainsi, les vers de terre effectueront le travail de bêchage du terrain. Privilégiez la grelinette à la bêche car elle ne déstructure pas le sol.



### Entretien des trottoirs

L'entretien des caniveaux incombe aux services techniques. La disparition progressive des produits phytosanitaires et les nouvelles réglementations nous interdisent de traiter la voirie. En effet, une zone de non-traitement de 5 mètres doit être respectée à proximité d'une zone de captation d'eau type bordure de caniveau.

La municipalité a donc décidé de bannir l'utilisation de ces produits et de mettre en place le zéro phyto que ce soit pour l'entretien des parterres, de la voirie mais également dans les cimetières.

Le désherbage se fait donc désormais de façon manuelle et en mécanisé. Ce travail est écologique et sain mais il est également pénible et répétitif pour les agents. Il nécessite

beaucoup de temps des agents communaux.

La nature reprend ses droits et nous devons apprendre à vivre avec et à l'apprécier....

Les services municipaux font leur maximum pour maîtriser au mieux cette nature en Ville mais ne peuvent répondre à eux seuls à cette tâche colossale au vue de la superficie de la commune.

Pour obtenir des résultats satisfaisants, nous avons besoin de tous, nous invitons les habitants à désherber le long de leurs habitations (jonction entre le trottoir et leurs murs). Nous comptons sur le civisme de tous.

Les mauvaises herbes n'ont qu'à bien se tenir !

## Expression du groupe municipal minoritaire

### Voici qu'arrive la fin de l'année 2023 ...

Année terrible, il faut bien le dire !

Guerres en Ukraine et à Gaza, attentats meurtriers, tremblements de terre, tempêtes et inondations...Et aussi inflation, pénuries et la pauvreté qui s'accroît même dans les pays développés comme le nôtre !

Il nous faut, certes, reconnaître notre impuissance à exercer une quelconque influence sur la diplomatie et la résolution des conflits qui secouent notre monde. Tout au plus avons-nous pu manifester notre refus de la barbarie et de l'obscurantisme lors du rassemblement en hommage à Samuel Paty et Dominique Bernard.

Cependant, au niveau local, nous avons le devoir de rester mobilisés et actifs pour les combats qui relèvent de notre responsabilité, ainsi en est-il de la lutte pour l'écologie et contre le dérèglement climatique.

La détresse des malheureux habitants du Montreuillois et du Boulonnais nous invite à agir !

Dans la solidarité immédiate, d'abord : que pouvons-nous entreprendre pour aider ceux qui ont tout perdu ? Collecte

de vêtements chauds, de bottes, de linge de maison ? Aide au nettoyage ?

Et puis, plus proche de nous et à plus long terme, il nous semblerait urgent de cesser d'être dans le simple constat et d'entrer enfin dans la réflexion et l'anticipation ! Certes, la ville a engagé un important budget dans la déconnexion des eaux pluviales. Mais est-ce une raison pour négliger l'entretien des fossés et bassins de rétention ? L'eau monte à nouveau dans les jardins de la rue Berthelot !

L'action municipale ne saurait se focaliser uniquement sur l'animation festive ! Depuis le début de cette mandature, en dépit de nos multiples demandes, nulle commission écologie ne s'est tenue !

Nous avons pourtant besoin d'une véritable politique locale pour favoriser l'indispensable transition énergétique et écologique de notre Ville !

C'est avec l'espoir d'une réelle dynamique en ce sens que nous souhaitons entamer l'année 2024 !

**Les élus du groupe minoritaire.**

# Saint-Pol en photos

facebook

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS  
DE VOTRE VILLE SUR NOTRE  
PAGE FACEBOOK OFFICIELLE

